

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 17 février 2014 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENTS : M. MAGELLA DUCHESNE
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER

Assiste également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Directeur général.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

35.02.14

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 3 FÉVRIER 2014

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 3 février 2014.

36.02.14

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 3 février 2014 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- CORRESPONDANCE

- Un courriel de Maude Lemieux-Lambert, secrétaire de direction de l'Organisme de bassin versant du Saguenay, reçu le 10 janvier 2014. Elle nous donne quelques précisions concernant les consultations publiques que l'organisme tiendra le 25 février à Alma (Salle du Conseil), dont l'une concerne notamment le territoire de la municipalité de Saint-Bruno, afin d'en informer les citoyens présents à la séance du Conseil.

- Une copie d'une lettre d'information envoyée aux propriétaires fonciers des rangs 8 et 9 Sud par la RMR, reçue le 5 février 2014, concernant le début des travaux du chemin d'accès au LET.

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 3 FÉVRIER 2014 AU 14 FÉVRIER 2014

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER	:	23 620.49 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	50 344.74

SECTION RÉGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	35 086.86
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	_____

37.02.14 Après certaines précisions, il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 3 février 2014 au 14 février 2014, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 13914; 13916 à 13923; 13977 à 14005; soient et sont acceptés tels que libérés. Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 17^{ième} JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2014

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

6.- DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE ACTIVITÉ À VÉLO

CONSIDÉRANT que l'organisation du Tour des Jeunes Desjardins organise une activité réservée aux jeunes du niveau primaire de notre commission scolaire soit, le Petit Tour des jeunes Desjardins;

CONSIDÉRANT que cette activité vélo empruntera certaines routes qui traversent notre municipalité.

38.02.14

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'autoriser l'organisation du Tour des Jeunes Desjardins à passer dans notre municipalité lors de la tenue du Petit Tour des jeunes Desjardins qui se tiendra le 24 mai prochain.

Il est en outre résolu d'aviser les organisateurs qu'il est de leur responsabilité de voir à la sécurité des participants et d'obtenir toutes les autres autorisations requises pour cette activité vélo. La présente résolution est adoptée séance tenante.

7.- ACCEPTATION DE LA TRANSACTION AVEC ROCHE-BPR ET AGRI-VERT

CONSIDÉRANT la décision rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec le 26 août 2010 dans les dossiers n^{os} 364487, 364488 et 364489, laquelle décision autorise, sur un tracé déterminé, une utilisation temporaire aux fins de construction et d'implantation de composantes d'un système d'approvisionnement en eau potable et une utilisation permanente de servitude pour le passage et l'accès aux composantes d'un système en approvisionnement en eau potable au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction et d'implantation ont été faits, à certains endroits, en des lieux autres que ceux autorisés par la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 26 août 2010 dans les dossiers n^{os} 364487, 364488 et 364489;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bruno a transmis une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture, dans le dossier n^o 404261, visant à régulariser la situation du tracé effectif des composantes du système d'approvisionnement en

eau potable pour les parties de ce tracé ayant été implantées en dehors du tracé autorisé par la décision du 26 août 2010 dans les dossiers n^{os} 364487, 364488 et 364489;

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a rendu, le 17 septembre 2013, son compte-rendu de la demande et orientation préliminaire, lequel est défavorable à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité, via ses procureurs, a transmis des mises en demeure à Consortium Roche/BPR et 9204-6044 Québec inc. (Groupe "Agri-vert") incluant tous les documents annexes relatifs aux décisions de la Commission de protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT que les dommages peuvent être considérables pour les municipalités si l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 17 septembre 2013 n'est pas renversée;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé une audience à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir le renversement de l'orientation préliminaire émise par cet organisme le 17 septembre 2013 dans le dossier n^o 404261, et que l'audience n'a pas encore été fixée;

CONSIDÉRANT que le Consortium Roche/BPR et 9204-6044 Québec inc. n'admettent pas leur responsabilité professionnelle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne renonce pas à ses recours;

CONSIDÉRANT que tous s'entendent toutefois pour convenir, sans renoncer à leurs recours ou à leurs moyens de défense, d'unir leurs efforts afin de renverser l'orientation préliminaire émise par la Commission de protection du territoire agricole du Québec le 17 septembre 2013 dans le dossier n^o 404261;

CONSIDÉRANT que tous conviennent de l'opportunité de consigner dans un écrit les conditions, modalités et réserves de cette collaboration dans le but d'obtenir une décision favorable à la Municipalité dans le n^o 404261 malgré l'orientation préliminaire du 17 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que toutes les parties admettent avoir pu bénéficier des conseils d'un procureur indépendant afin de conclure la présente transaction.

EN CONSÉQUENCE,

39.02.14 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement d'accepter la convention de transaction avec Consortium Roche/BPR et le Groupe Agri-vert (9204-6144 Québec inc.) dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante. Cette résolution est adoptée séance tenante.

8.- AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES POUR ENSEMBLE DE QUATRE (4) COLONNES ÉLÉVATRICES MOBILES

40.02.14 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement d'autoriser M. Philippe McNicoll, coordonnateur des travaux publics, à procéder à des appels d'offres sur invitation d'un ensemble de quatre (4) colonnes élévatrices mobiles.

Il est en outre résolu d'inviter les entreprises suivantes à soumissionner, soit, Carquest Alma, Pièces d'autos JMR, Pièces d'autos JN Tremblay, et que cette résolution soit adoptée séance tenante.

9.- AUTORISATION POUR LOCATION DU BÂTIMENT DU 113 RUE MELANÇON

41.02.14 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'autoriser la location du bâtiment du 113 rue Melançon à la coopérative Nutrinor pendant la durée des travaux d'amélioration au dépanneur du 133 rue Melançon, selon les modalités suivantes :

- location du loyer : 1 500 \$ par mois plus taxes;
- le locataire défraiera les coûts en électricité et chauffage pour la période de location;
- le locataire devra fournir une preuve d'assurance responsabilité d'un minimum de 1 000 000 \$.

Cette résolution est adoptée séance tenante.

10.- DEMANDE DE MÉTABETCHOUAN POUR L'ARÉNA DE SAINT-BRUNO

CONSIDÉRANT que Métabetchouan ne pourra ouvrir son aréna à la fin juillet comme lors des deux dernières années en raison d'importants travaux;

CONSIDÉRANT que le hockey mineur de Métabetchouan nous demande la possibilité d'ouvrir l'aréna Samuel-Gagnon à la fin juillet afin de leur

permettre de respecter leurs ententes avec certaines organisations telles l'École de hockey, le patinage artistique, les Espoirs AA et autres;

CONSIDÉRANT que, suite à l'analyse des coûts d'opération et des revenus engendrés par une ouverture hâtive, la Corporation de l'aréna nous recommande d'accepter cette demande.

42.02.14 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'accepter la demande de Métabetchouan et d'autoriser le démarrage des compresseurs à compter du 18 juillet 2014 pour permettre l'ouverture de l'aréna à la fin juillet et ce, pour la saison 2014-2015 seulement.

11.- AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT VISANT LE RENOUELEMENT DE CONDUITES SOUTERRAINES SUR L'AVENUE THIBEAULT ET TRIBUTAIRES (PIQM)

Avis de motion M. Marc-Antoine Fortin donne avis qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement visant le renouvellement de conduites souterraines sur l'avenue Thibeault et tributaires (PIQM).

Il est en outre résolu que le Conseil municipal dispense le Secrétaire-trésorier de la lecture entière de ce règlement lors de son approbation.

12.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Il est question du déneigement des rues et des trottoirs ainsi que des autres tâches des travaux publics qui se déroulent comme prévu.

B) LOISIRS ET CULTURE

M. Marc-Antoine Fortin fait mention de la course Autocar Jeannois de Saint-Bruno qui se tiendra dans nos rues le samedi 22 février prochain. Plus de 200 coureurs y sont attendus.

M. Fortin mentionne également que la Maison des Jeunes de Saint-Bruno recevra la soirée "Impro" des Maisons des jeunes du Lac-Saint-Jean Est à la salle multifonctionnelle le 28 février prochain. Toute la population brunoise est invitée à y assister.

**Motion de félicitations pour le Tournoi Optimiste
Bantam de Saint-Bruno**

43.02.14 Sur proposition de M. Marc-Antoine Fortin, il est résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations aux organisateurs ainsi qu'à tous les bénévoles du Tournoi Optimiste Bantam Provincial de Saint-Bruno qui ont fait de cette 45^e édition un autre franc succès. Félicitations également aux équipes participantes.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Berthold Tremblay informe le Conseil qu'il y aura une rencontre de la Régie, demain le 18 février.

D) URBANISME

Aucun rapport.

13.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

Aucun.

14.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

44.02.14 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 21:10 HEURES

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU